

Rapport n° 14	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2017		Chapitre : Article :

**ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU EN REMPLACEMENT
DE MONSIEUR DOREL**

Par délibération en date du 8 juin 2015, le Conseil d'administration a décidé que le Bureau soit composé, outre le Président, de trois vice-présidents et d'un membre élu par le Conseil d'administration en son sein conformément à l'article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur DOREL qui assurait les fonctions de membre du Bureau a cessé ses fonctions de maire et ne peut donc plus siéger au Conseil d'administration et au Bureau. Pour pourvoir à son remplacement au sein du Bureau, il vous est proposé d'élire un nouveau représentant.

Les suffrages sont recueillis par l'ensemble des membres ayant voix délibérative.

Est réputé élu tout candidat ayant recueilli la majorité absolue. En cas de partage des voix, cette élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés.

Cette élection se déroule à bulletins secrets.

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

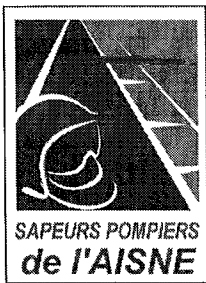
Vu la démission de monsieur Gérard DOREL de son poste de Maire,

Vu le rapport n°14:

Les membres du Conseil d'administration, après avoir exprimé leur suffrage, décident, de nommeren qualité de membre du Bureau du Conseil d'administration.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 14	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 20 juin 2017		Chapitre : Article :

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	13
Votants :	13

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PRÉFECTURE DE L'AISNE
28 JUIN 2017

Affiché le
28 JUIN 2017

Le 20 juin 2017 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 24 mai 2017, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEUX.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers~~

Excusé(s) : MM. Pierre-Jean VERZELEN, François RAMPPELBERG, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Mme Monique BRY

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, Lt-Colonel Eric GODULLA, Commandant Sylvain TILLANT, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELLE de la direction départementale.

**ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU EN REMPLACEMENT
DE MONSIEUR DOREL**

Vu la démission de monsieur Gérard DOREL de son poste de Maire,

Vu le rapport n°14:

Les membres du Conseil d'administration décident de renoncer à voter à bulletins secrets, et après avoir exprimé leur suffrage, désignent Monsieur Daniel GARD en qualité de membre du Bureau du Conseil d'administration.

Le Président,

Nicolas FRICOTEUX